

Rapport d'évaluation

Évaluation de la composante
de la formation générale
des programmes d'études

du Collège LaSalle

Octobre 2000

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation de la composante de la formation générale des programmes d'études du Collège LaSalle s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de la mise en œuvre de la formation générale dans tous les collèges offrant des programmes conduisant à des diplômes d'études collégiales (DEC).

La démarche d'évaluation s'est effectuée conformément aux modalités exposées dans le Guide spécifique de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation du Collège LaSalle (enseignement en français), dûment adopté par son Conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 12 octobre 1999, tandis que le rapport traitant de l'enseignement en anglais a été reçu le 2 mars 2000. Dans les deux cas, le Collège a transmis ses documents plusieurs mois après l'échéance prévue de juin 1998. Un comité d'experts dirigé par une commissaire de la CEEC, l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement, les 5 et 6 avril 2000². À cette occasion, il a pu rencontrer la direction de l'établissement, le comité d'autoévaluation, des professeurs³ de la formation générale, les coordonnateurs des programmes de DEC ainsi que des élèves⁴. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre de la formation générale.

Le présent rapport décrit d'abord les principales caractéristiques du Collège LaSalle et donne un aperçu de la manière dont la formation générale y est mise en œuvre. Il s'attache ensuite au processus d'autoévaluation retenu par l'établissement. Il expose, enfin, les conclusions auxquelles est arrivée la Commission après analyse du rapport d'autoévaluation et visite à l'établissement.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – La composante de la formation générale des programmes d'études*, Québec, mai 1997, 45 p.
 2. Présidé par la commissaire M^{me} Louise Chené, le comité visiteur était composé de : M. Robert Donnelly, professeur d'anglais au Collège Champlain-St.Lawrence, de M. André Laferrière, professeur de français au Cégep de Sainte-Foy et de M. Richard Talbot, Chef de service GET à la Société de l'assurance automobile du Québec. Il était assisté de M. Paul Vigneau, agent de recherche à la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.
 4. Il s'agissait pour la plupart d'élèves de 3^e année : 17 suivaient leur enseignement en français et 20 en anglais, la majorité étant inscrits dans un programme du secteur de la mode.

Principales caractéristiques de l'établissement et de la formation générale

Le Collège LaSalle, un établissement d'enseignement collégial privé subventionné, accueillait un effectif de 2331 élèves à temps plein à l'automne 1996 dans l'un de ses huit programmes techniques menant au DEC. Quatre Écoles (toutes situées dans le même édifice) regroupent les élèves inscrits à ces programmes, soit l'École internationale de mode (3 programmes et 1001 élèves à l'automne 1996), l'École de gestion internationale et de tourisme (3 programmes et 661 élèves au même trimestre), l'École d'hôtellerie et de gestion alimentaire (2 programmes et 669 élèves) et l'École d'informatique (depuis l'automne 1998).

Dans sa PIEA, le Collège rappelle sa mission et l'organisation qu'il s'est donnée pour la réaliser. Ainsi, il « entend composer un milieu d'enseignement et d'apprentissage international », il « propose une formation qualifiante alliant les compétences techniques et managériales de même que les habiletés de travail nécessaires pour œuvrer dans un marché mondial compétitif » et il « favorise l'adéquation entre les apprentissages de ses élèves et les pratiques industrielles modernes par l'identification avec les entreprises des compétences et habiletés de travail que doivent développer ses élèves ». Le mode d'organisation privilégié repose sur quatre principes touchant le développement d'approches pédagogiques pertinentes, l'apprentissage des réalités industrielles grâce à des enseignants issus du milieu industriel, la gestion pédagogique confiée aux Écoles et départements et, enfin, l'échange de savoir-faire et d'expertise au sein du Groupe Collège LaSalle de même qu'avec d'autres institutions et entreprises.

Le Collège n'est pas en mesure de déterminer le nombre d'élèves qui ont suivi au moins un cours de la formation générale en 1996-1997. Il précise que ces cours ont été donnés par 42 enseignants⁵ à l'automne et 44 à l'hiver dont la majorité sont des chargés de cours, puisqu'il n'y a qu'une dizaine d'enseignants à temps plein. Certains d'entre eux donnent leur enseignement dans plus d'une discipline, par exemple en langue d'enseignement et littérature et en langue seconde.

5. Voici la distribution des professeurs par discipline : langue d'enseignement et littérature en français (de même que français langue seconde) : 10; langue d'enseignement et littérature en anglais (et anglais langue seconde) : 9; humanités : 3; philosophie : 4; cours complémentaires : 12; éducation physique : 4.

Le Collège offre des cours complémentaires dans quatre des cinq domaines possibles : un cours en *Culture scientifique et technologique*, deux en *Sciences humaines*, deux en *Art et esthétique* et deux en *Langue moderne*.

La démarche institutionnelle d'évaluation

Le Collège LaSalle a produit deux rapports d'autoévaluation, le premier portant sur la formation générale donnée en français (transmis à la Commission en octobre 1999), le second sur celle donnée en anglais (transmis en mars 2000).

La démarche suivie pour réaliser ces deux rapports est fragmentée et incomplète. D'un côté, la direction s'est chargée des sections relatives aux ressources, à l'efficacité et à la gestion. Elle a aussi recueilli l'opinion des élèves⁶ et des enseignants⁷ à l'aide de questionnaires et compilé les données sur la réussite des cours et la diplomation. De leur côté, les enseignants à temps complet ont analysé leurs plans de cours au regard de la cohérence de la formation générale, de l'évaluation des apprentissages et du respect de la PIEA. Mais ces travaux n'ont pas été intégrés et mis en rapport les uns avec les autres. Ainsi, les résultats aux sondages sont présentés sommairement dans une partie spécifique du rapport. De même, les données sur la réussite des cours n'ont pas fait l'objet d'une analyse qui aurait pu les relier, par exemple, aux exigences des enseignants ou à l'évaluation des apprentissages.

En fait, la démarche est déficiente à plusieurs égards. D'une part, les données elles-mêmes ne sont pas toutes complètes, les plans de cours des enseignants à temps partiel, par exemple, n'ont pas été analysés et rien n'indique qu'ils soient de la même facture que ceux des professeurs à temps complet. D'autre part, l'analyse des données est, en général, faible voire inexistante. Enfin, et surtout, en l'absence d'un leadership pédagogique bien affirmé, la démarche s'est déroulée sans recherche d'intégration, de mise en commun des résultats et de concertation. Ainsi, les enseignants n'ont pas été saisis des résultats des sondages et des données sur la réussite. Ils n'ont d'ailleurs pris connaissance du rapport d'autoévaluation que la veille de la visite de la Commission. Il en résulte que l'autoévaluation est loin d'avoir donné tous les bénéfices qu'une telle opération permet d'espérer.

En conséquence, la Commission estime que le Collège doit modifier ses pratiques et faire preuve du leadership pédagogique nécessaire pour s'assurer de la participation des personnes directement impliquées dans la mise en œuvre des programmes qu'il évalue. Dans l'immédiat, le Collège doit s'assurer de la participation des professeurs de la

6. Dans chaque groupe linguistique, une centaine d'élèves a répondu au sondage.

7. 18 professeurs (7 à temps plein et 11 chargés de cours) ont répondu au sondage en français tandis que 17 (4 à temps plein et 13 chargés de cours) ont répondu à sa version anglaise.

formation générale et les associer de près à la préparation et à la réalisation d'un plan d'action destiné à améliorer la qualité de sa mise en œuvre. De façon plus précise,

la Commission recommande au Collège de mettre en place des mécanismes favorisant la participation des divers acteurs, en particulier les professeurs, à l'analyse des résultats, à la formulation du diagnostic, de même qu'à la préparation et à la réalisation d'un plan d'action pour améliorer la qualité de la formation donnée aux élèves.

En dépit des lacunes des rapports d'autoévaluation, la Commission a été en mesure de recueillir l'information manquante lors de la visite, notamment les données des sondages aux élèves dont elle fait état dans le présent rapport.

Évaluation de la formation générale

Pour chacun des éléments de la formation générale qui font l'objet de l'évaluation, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles d'améliorer la mise en œuvre de la formation.

La mise en œuvre des moyens pédagogiques

La mise en œuvre des moyens pédagogiques est évaluée sous les aspects suivants : la cohérence de la formation, les méthodes pédagogiques, les exigences propres aux activités d'apprentissage, l'évaluation des apprentissages et l'épreuve synthèse de programme.

La cohérence de la formation

L'énoncé de mission institutionnelle qui tient lieu de projet éducatif met l'accent sur une vision internationale et l'apprentissage des réalités du milieu du travail. Le Collège s'est inspiré de la dimension internationale pour déterminer les thématiques de certains cours complémentaires, par exemple les cours d'espagnol et le cours *Peuples du monde*. Cependant, à l'exception de cet usage et du fait que cet énoncé de mission se trouve dans la PIEA, il y a peu de liens entre ces intentions et les cours de la formation générale. De plus, il n'y a pas eu d'appropriation de ce projet éducatif pour qu'il se traduise dans l'enseignement. La Commission invite le Collège à traduire davantage son projet éducatif dans l'enseignement et les services offerts aux élèves.

Pour favoriser l'implantation de la formation propre, le Collège a regroupé ses élèves en deux grands groupes, ceux qui suivent un programme de l'École internationale de mode et les autres. Les élèves de mode partagent un intérêt pour ce domaine tandis que les autres élèves s'intéressent aux domaines de l'hôtellerie et de la restauration, du tourisme, de la gestion et de l'informatique. Quelques professeurs ont fait des démarches individuelles auprès de collègues de la formation spécifique pour identifier des activités d'apprentissage ou des thèmes pertinents aux programmes d'études des élèves. D'autres ont expérimenté diverses formules pour adapter leurs cours à des champs de savoirs particuliers. Les élèves se disent satisfaits des aménagements faits dans leurs cours de langue seconde. Il y a des adaptations tant sur le plan du contenu que des apprentissages à réaliser par les élèves (travaux, exposés oraux, etc.). En langue d'enseignement et littérature, les adaptations se limitent davantage aux travaux à réaliser par les élèves, et ces derniers les apprécient. Toutefois, les adaptations sont minimales en philosophie et en humanités. La Commission

suggère au Collège de s'assurer que les professeurs des disciplines Philosophie et Humanités adaptent davantage leurs cours propres en favorisant un rapprochement avec le champ d'études des élèves. Ils peuvent aussi s'inspirer du projet éducatif du Collège.

Les méthodes pédagogiques

Les principales méthodes pédagogiques utilisées dans les cours de la formation générale sont les suivantes : le cours magistral (moins présent en éducation physique), le travail en équipe, les exercices dirigés et les discussions dirigées. En langue d'enseignement et littérature, les professeurs utilisent aussi la pratique individuelle et le spectacle théâtral. En philosophie et en humanités, les présentations orales et le débat (davantage en philosophie) permettent aux élèves de s'engager activement dans leurs cours. En langue seconde, les professeurs misent sur les présentations orales, la pratique individuelle en laboratoire et l'utilisation de documents audiovisuels.

Les élèves sont plutôt satisfaits des méthodes pédagogiques, bien que le degré de satisfaction varie en fonction des disciplines. Du côté francophone, le taux de satisfaction dépasse toujours 80 %, que ce soit pour l'adaptation des méthodes à l'atteinte des compétences ou leur utilité pour favoriser l'apprentissage. Il dépasse même 90 % pour l'adaptation des méthodes en éducation physique et dans les cours complémentaires. Du côté anglophone, le taux de satisfaction est élevé à l'égard de l'adaptation des méthodes (plus de 90 %) et de leur utilité (plus de 80 %) en anglais langue d'enseignement et littérature de même qu'en humanités. Ces taux sont cependant plus faibles dans les cours de français langue seconde (69 %), ainsi que dans les cours d'éducation physique (74 %) et dans les cours complémentaires (77 %).

La Commission invite le Collège, en collaboration avec les professeurs, à analyser les taux de satisfaction à l'égard des méthodes pédagogiques utilisées dans certains cours, en particulier ceux de français langue seconde, éducation physique (en anglais) ainsi que les cours complémentaires (en anglais), et à apporter au besoin les ajustements nécessaires.

Les exigences propres aux activités d'apprentissage

L'analyse des plans de cours effectuée par les professeurs de la formation générale démontre dans l'ensemble la pertinence des travaux et des examens. Durant l'année de référence, c'est le chef d'équipe (un professeur désigné par ses pairs) qui s'assurait de la pertinence des travaux et examens de même que de l'équivalence de la charge de travail exigée des élèves lorsqu'un même cours était donné par plus d'un enseignant. En 1998, le Collège a aboli la fonction de chef d'équipe. C'est maintenant la coordonnatrice de la

formation générale rattachée à la direction du Collège qui assume cette responsabilité. Le moyen retenu est de demander à chaque professeur d'analyser l'examen final d'un collègue pour vérifier s'il permet de mesurer l'atteinte de la compétence visée.

La très grande majorité des élèves estiment que la nature et la pondération des évaluations sont décrites dans les plans de cours; les taux d'accord les plus faibles apparaissant dans les cours de langue seconde et dans les cours complémentaires en anglais (environ 85 %). Les élèves qui suivent leur enseignement en français affirment aussi en très grande majorité que la quantité de travail exigée pour le cours leur permet d'atteindre les compétences (plus de 90 % en éducation physique et dans les cours complémentaires et près de 90 % en français et en philosophie). Du côté anglophone, la perception est différente car seulement 74 % sont d'accord avec cette affirmation en anglais, 71,2 % en français langue seconde et 75,3 % en éducation physique. Enfin, la plupart des élèves soutiennent que les examens et les travaux exigés permettent d'évaluer l'atteinte des objectifs, le taux le plus élevé se retrouvant dans les cours complémentaires en français (96,3 %) et le plus faible en éducation physique (80,6 %).

L'évaluation des apprentissages

Le rapport mentionne que le critère prépondérant pour déterminer le choix des modes et instruments d'évaluation est le respect des devis ministériels. De façon générale, les élèves s'estiment évalués de façon juste et équitable. Plusieurs enseignants utilisent l'évaluation formative pour favoriser l'atteinte des compétences visées. La Commission croit cependant que cette pratique pourrait être utilisée davantage afin de mieux préparer les élèves aux évaluations sommatives. Les enseignants auraient aussi avantage à préciser dans leurs plans de cours le recours à ce type d'évaluation.

Il n'existe aucun mécanisme pour s'assurer de l'application de la PIEA. La Commission a constaté que des dispositions de la politique n'étaient pas appliquées, par exemple l'article relatif à l'obligation d'atteindre chacun des éléments de compétence. Par ailleurs, la direction ne s'estime pas en mesure d'évaluer le contenu pédagogique des plans de cours. En l'absence de chef d'équipe, cette dimension n'est donc plus examinée.

En conséquence, la Commission recommande au Collège de développer un mécanisme de vérification de l'application de la PIEA et de se doter d'un outil (grille d'analyse) à cet effet.

La Commission a analysé en profondeur les plans de cours et les instruments d'évaluation de sept cours. Elle en conclut que le Collège devra y apporter des modifications importantes dans plusieurs cas.

En philosophie, le plan de cours de l'ensemble 3 (formation propre) est complet et les instruments d'évaluation sont adéquats pour mesurer l'atteinte des objectifs. Les consignes pour les travaux et les grilles de correction qui permettent de les évaluer sont détaillées et claires. Cependant, il ne semble pas y avoir de réelle adaptation au programme et il est ainsi difficile d'être assuré que le troisième élément de la compétence est évalué. Fait intéressant, le cours prévoit une démarche structurée qui amène les élèves, en équipe, à produire un dossier de recherche et à en faire une présentation en classe. En humanités, le plan de cours de l'ensemble 2 (345-102-03) est complet. Si les six objectifs du cours sont explicités, il est plus difficile de démontrer qu'ils sont tous évalués, en particulier les deuxième et troisième. Comme en philosophie, le cours propose une intéressante initiation au travail intellectuel.

Le plan du cours propre en français langue seconde explique clairement les objectifs, les activités d'apprentissage, la méthodologie et le contenu visé. Toutefois, il ne précise pas le nombre ni le moment prévu pour les évaluations formatives et sommatives. Tous les objectifs sont évalués et les modes d'évaluation sont adéquats. Il convient de souligner la pertinence des dossiers que les élèves doivent préparer dans le cadre de ce cours puisque les sujets sont directement reliés à leur domaine d'étude. En anglais langue seconde, le plan de cours du niveau le plus élevé (604-103-03) devrait contenir plus d'information pour les élèves notamment au sujet de la répartition du travail à réaliser. Tous les objectifs du cours sont évalués. Cependant, le contexte de réalisation de la présentation orale n'est que partiellement respecté : au lieu d'amener les élèves à comparer deux œuvres comme le spécifie le devis ministériel, ceux-ci font des liens entre une œuvre et leur expérience personnelle. Ce plan de cours devrait aussi être plus explicite sur les évaluations formatives et sommatives.

En langue d'enseignement et littérature, le Collège a fourni les plans de cours de l'ensemble 1 en français (601-101-04) et en anglais (603-101-04). En français, le plan de cours devrait être enrichi pour permettre à l'élève de comprendre les liens entre les objectifs du cours, les critères de performance, les activités d'évaluation (formative et sommative) et les critères de correction. Il faudrait également préciser le contexte de réalisation associé à l'évaluation. Les tests de connaissances et de lecture sont peu appropriés à la nature des objectifs de ce cours. De plus, les éléments de compétence ne sont pas évalués pour eux-mêmes et les critères d'évaluation présentés ne couvrent pas

tous les aspects touchés par les éléments de compétence. La grille d'évaluation devrait être adaptée pour mieux évaluer les analyses littéraires. Ces dernières remarques s'appliquent également au cours d'anglais. Le plan du cours d'anglais témoigne d'un cours qui n'est pas encore pleinement centré sur le renouveau. Il n'est pas suffisamment explicite tant sur le plan du contenu que sur celui de l'évaluation. La présentation orale semble centrée davantage sur l'expérience personnelle que sur des œuvres littéraires. Un pourcentage (60 %) de l'évaluation synthèse est réservé à la rédaction d'un paragraphe portant sur un domaine de connaissances générales et (40 %) à la rédaction d'une analyse littéraire. Il est étonnant que l'on accorde une valeur plus importante à la rédaction du paragraphe qu'à l'analyse littéraire.

En éducation physique, le plan de cours de l'ensemble 3 (109-105-02) est incomplet et l'évaluation pratiquée appelle des changements importants. Le plan de cours devrait expliquer aux élèves la compétence visée. De plus, les activités d'apprentissage et les stratégies d'enseignement devraient être conçues en congruence avec les éléments de compétence prescrits au devis ministériel. D'ailleurs, le premier objectif n'est pas évalué et les grilles d'évaluation ne permettent pas de vérifier l'atteinte du 2^e objectif. La pondération inscrite au devis ministériel prévoit 15 heures pour la réalisation d'un programme personnel d'activité physique plutôt que pour la rédaction d'un travail de recherche, comme c'est le cas du cours analysé.

Compte tenu des lacunes présentes dans plusieurs plans de cours et des faiblesses signalées à propos des modes et instruments d'évaluation,

la Commission recommande au Collège de procéder à la révision des plans de cours utilisés en formation générale, en particulier ceux des disciplines Langue d'enseignement et littérature (français et anglais) et Éducation physique, pour les rendre complets et conformes aux devis ministériels et de s'assurer que l'évaluation des apprentissages atteste de l'atteinte des objectifs visés selon les standards fixés.

Les épreuves synthèses de programmes

Le Collège a mis sur pied des épreuves synthèses dans ses programmes. Elles ont été conçues par les professeurs de la formation spécifique en tenant compte de certaines intentions éducatives de la formation générale, en particulier celles relatives aux langues. La Commission a constaté qu'il y a une volonté affirmée de la part des principaux intéressés, soit les coordonnateurs de la formation spécifique et les professeurs de la formation générale, de mieux intégrer ces intentions éducatives, notamment la dimension

éthique, dans les diverses épreuves synthèses. En conséquence, la Commission *suggère* au Collège de s'assurer que les épreuves synthèses de programmes prennent en compte des intentions éducatives de la formation générale. Pour ce faire, il devra établir des mécanismes pour concrétiser la volonté de collaboration manifestée par les coordonnateurs et les enseignants.

* * *

Sous certains aspects, la formation générale offerte par le Collège LaSalle est bien mise en œuvre. Ainsi, les méthodes pédagogiques et les exigences propres aux activités d'apprentissage favorisent l'atteinte des objectifs de formation et les élèves s'en disent satisfaits. La formation propre est adaptée dans la plupart des disciplines à l'exception de « philosophie et humanités » où des améliorations sont attendues. Les problèmes les plus importants concernent l'absence de vérification de l'application de la PIEA et le contenu inadéquat des plans de cours de certaines disciplines. Ceux-ci doivent être révisés. De plus, dans certains cas, le Collège devra s'assurer que l'évaluation des apprentissages atteste l'atteinte des objectifs visés selon les standards fixés.

Les ressources et la gestion

Ces dimensions sont examinées en particulier sous les aspects suivants : les activités de perfectionnement offertes aux professeurs, les ressources matérielles, didactiques et documentaires, les structures et le processus de gestion.

Les ressources

Lors de l'implantation du nouveau, les professeurs de la formation générale ont eu accès à un nombre limité d'activités de perfectionnement. Le Collège organise une journée pédagogique par trimestre et les professeurs peuvent assister à des activités des comités provinciaux des disciplines, si cela n'entre pas en conflit avec un cours. En pratique, ils doivent souvent renoncer à participer à ces activités, de sorte que seuls quelques professeurs ont suivi des ateliers consacrés aux nouveaux devis ministériels. Malgré ce soutien limité de la part du Collège, les professeurs ont pris le virage du nouveau et implanté les nouveaux cours. La Commission *suggère* au Collège de favoriser davantage la participation des enseignants de la formation générale à des activités de perfectionnement, en particulier les activités disciplinaires organisées sur le plan provincial. Il apparaît important en effet de favoriser ce type de participation puisqu'il y a peu de professeurs à temps plein par discipline.

Les « activités de recherche et développement » prévues dans la tâche des enseignants sont de nature pédagogique et disciplinaire. C'est à même cette partie de leur disponibilité que les enseignants ont procédé à l'analyse des cours de leur discipline pour l'évaluation de la formation générale. Ils ont aussi préparé un document présentant l'ensemble des cours offerts par le Collège en formation générale dans le but de mieux informer leurs collègues de la formation spécifique des objectifs et du contenu de leurs cours.

Le Collège a tout intérêt à apporter des améliorations à certaines de ses installations matérielles. Si les locaux de classe sont adéquats, les élèves disposent d'une salle d'ordinateurs regroupant des appareils, désuets pour la plupart, dont une imprimante qui ne suffit pas à la demande. Le centre de documentation dispose de moyens modestes mais il est bien organisé et compte sur un personnel compétent. Sa collection se compose d'ouvrages récents dont le nombre est toutefois limité, notamment en formation générale. La Commission *suggère* au Collège d'assurer les ressources matérielles et documentaires requises pour soutenir l'apprentissage des élèves.

En éducation physique, le Collège ne dispose pas des installations nécessaires pour donner les cours. Il a conclu une entente de services avec le YMCA du centre-ville de Montréal qui donne satisfaction aux principaux intéressés, dont les enseignants.

La gestion

Les changements récents opérés sur le plan de l'organisation et de la gestion pédagogique ont probablement contribué à isoler davantage les professeurs de la formation générale du reste du Collège. Ce dernier a notamment aboli la fonction de chef d'équipe (occupée par des enseignants) et mis l'accent sur le renforcement de ses Écoles. Si la formation technique bénéficie de coordonnateurs de programmes affectés exclusivement à cette tâche, la coordination de la formation générale relève d'une personne qui gère également les services à la clientèle.

Dans la pratique, les professeurs sont laissés à eux-mêmes pour préparer leurs plans de cours et organiser leur enseignement. En effet, le Collège n'a pas prévu un moment où tous seraient disponibles pour se réunir. Enfin, le Collège n'a pas mis en place de mécanismes favorisant les échanges entre les nombreux chargés de cours et les professeurs à temps complet. Ces derniers mettent leurs plans de cours à la disposition des chargés de cours, mais ils ne sont pas en mesure de les encadrer. Ainsi, la Commission a remarqué que le cours *Cinéma 7^e art* présente des différences significatives selon la langue d'enseignement. Elles concernent le contenu du cours et la charge de travail demandée aux élèves.

Dans ces conditions, ces professeurs n'ont pas été en mesure de contribuer à l'élaboration des épreuves synthèses de programmes d'études avec leurs collègues de la formation spécifique.

La Commission croit que le leadership pédagogique peu affirmé traduit l'absence de vision institutionnelle de la place et de la contribution de la formation générale aux programmes d'études. Tout porte à croire que la formation générale est peu considérée par l'établissement, même si les coordonnateurs des programmes d'études reconnaissent son importance fondamentale pour les élèves.

En conséquence, la Commission recommande au Collège :

- 1) de mieux assurer l'encadrement et la supervision de la formation générale;*
- 2) de mettre sur pied un mécanisme pour faciliter les liens entre les professeurs à temps plein et les chargés de cours de la formation générale et entre les représentants de cette dernière et ceux de la formation spécifique;*
- 3) de s'outiller pour mieux exercer ses fonctions de gestion pédagogique.*

Les résultats

Cette dimension de la mise en œuvre de la formation générale est examinée sous les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation et les services et mesures d'aide favorisant la réussite.

La réussite des cours et la diplomation

De façon générale, le Collège recrute des élèves qui ont en général une moyenne au secondaire plus faible que celle du réseau. Ainsi, l'écart est de l'ordre de 8 % à 10 % dans les programmes du *Secteur de l'hôtellerie et de la restauration* de même qu'en *Techniques administratives*. L'écart est seulement de quelques points dans les programmes du domaine de la *Mode* et du *Tourisme*. Il faut également noter qu'environ 40 % des élèves de première année d'un programme d'études à l'automne 1994 avaient déjà été inscrits à l'enseignement collégial.

L'examen des taux de réussite à 68 cours de la formation générale ayant au moins 25 inscrits en 1995-1996 et 1996-1997 indique que les taux de réussite du Collège sont plus élevés dans la majorité des cas. C'est surtout en langue seconde que les écarts positifs sont généralisés et les plus prononcés, jusqu'à 20 % de plus en français langue seconde. Dans la

majorité des cas, les taux de réussite sont aussi plus élevés en philosophie. La situation est comparable à celle du réseau en humanités et en anglais tandis que les taux du Collège sont systématiquement inférieurs en français (langue d'enseignement et littérature) et en éducation physique.

Les élèves du Collège ont des résultats inférieurs à ceux du réseau dans les épreuves uniformes de français et d'anglais. Cette situation s'explique en partie par la moyenne au secondaire inférieure de ces élèves par rapport à ceux du réseau; l'écart est de l'ordre de 6,5 % (en français) et de 8,5 % (en anglais). Le taux de réussite à l'épreuve de français était de 51,8 % en février 1996, soit près de 30 points de moins que celui du réseau. En mai 1998, il est passé à 71,3 %, soit 17 points de moins que celui du réseau. La remontée est plus impressionnante à l'épreuve d'anglais : le taux de réussite est passé de 51 % (mai 1996) à 83 % (mai 1998), l'écart étant ramené de 38 % à 8,8 % au cours de cette période.

Par ailleurs, les taux de diplomation de la cohorte de l'automne 1994 sont, dans la plupart des programmes, de l'ordre de 30 %, ce qui est comparable au réseau. Il y a cependant deux programmes qui posent problème, soit *Techniques de gestion hôtelière* avec 15,3 % et *Commercialisation de la mode* avec 19,5 %. La Commission *suggère* au Collège d'analyser les taux de réussite aux cours et aux épreuves uniformes de français et d'anglais ainsi que les taux de diplomation qui s'écartent de ceux du réseau, en particulier en français (langue d'enseignement et littérature de même que l'épreuve uniforme), en éducation physique et dans les programmes *Techniques de gestion hôtelière* et *Commercialisation de la mode*, afin de déterminer les causes de ces écarts et de mettre de l'avant, le cas échéant, des mesures visant à redresser la situation.

Selon les données du Collège, 13 % des finissants n'ont pu terminer leur programme parce qu'il leur manquait exclusivement la réussite d'au moins un cours de la formation générale. Cette proportion atteint presque 30 % dans le cas de ceux à qui il manque au moins un cours de la formation générale et un cours de la formation spécifique. L'absence de choix de cours complémentaires pour les élèves retarderait le cheminement de plusieurs d'entre eux, si l'on se fie aux commentaires recueillis lors de la visite. En effet, le Collège impose le même cours à tous les élèves d'un programme donné même si certains d'entre eux n'ont aucun intérêt pour ce cours. En cas d'abandon, ils doivent reprendre le même cours parce que chaque programme d'études dispose de sa propre grille de cours avec des pages particulières (non compatibles avec celles des autres programmes) réservées pour les cours complémentaires. La Commission *suggère* au Collège de faire preuve de souplesse en donnant aux élèves le choix entre au moins deux cours complémentaires.

L'encadrement des élèves

Le Collège a mis sur pied des centres d'aide en français et en anglais pour soutenir les élèves qui présentent des difficultés sur le plan linguistique. Les services offerts par ces centres sont cependant limités : quinze heures par semaine pour celui en français et cinq pour celui en anglais.

L'encadrement des élèves repose principalement sur la disponibilité offerte par leurs professeurs ainsi que les coordonnateurs. La Commission a constaté que les élèves s'en disent satisfaits. À cet effet, le Collège dispose d'un service informatisé de prise de rendez-vous. De plus, en l'absence de services d'aide pédagogique individuelle, les professeurs et les coordonnateurs des programmes techniques assurent un soutien aux élèves.

La Commission croit que certaines caractéristiques de l'effectif, notamment ses difficultés en langue d'enseignement et ses résultats scolaires antérieurs plus faibles que dans l'ensemble du réseau, devraient amener le Collège à assurer une meilleure adéquation entre les services offerts et les besoins à combler en matière de services d'aide à la réussite. Afin de favoriser l'amélioration de la réussite des cours et la diplomation, la Commission *suggère* au Collège de prendre les mesures nécessaires pour assurer un meilleur soutien à ses élèves qui présentent des difficultés d'apprentissage. Par exemple, il pourrait augmenter les heures d'ouverture des centres d'aide.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission en arrive à la conclusion que la mise en œuvre de la composante de formation générale des programmes d'études du Collège LaSalle présente des forces et des faiblesses. Ce dernier peut compter sur des professeurs dévoués qui donnent un enseignement de qualité tout en palliant l'absence de services d'aide et d'encadrement par une disponibilité et une attention soutenue envers les élèves. Ces enseignants misent également sur des méthodes pédagogiques adaptées aux caractéristiques des élèves et appropriées pour favoriser l'atteinte des objectifs.

Plusieurs aspects de la mise en œuvre devraient toutefois être améliorés. Les problèmes les plus importants sont généralement en lien avec la gestion pédagogique. La Commission formule à ce sujet trois recommandations et sept suggestions. Elle recommande au Collège de développer un mécanisme de vérification de l'application de la PIEA et de se doter d'un outil (grille d'analyse) à cet effet. Elle lui recommande aussi de rendre ses plans de cours complets et conformes aux devis ministériels, et de s'assurer que l'évaluation des apprentissages atteste de la réussite des cours. Enfin, elle lui recommande d'apporter des modifications substantielles à la gestion pédagogique de la formation générale. De plus, elle lui fait les suggestions suivantes : s'assurer que les disciplines « Philosophie et Humanités » adaptent davantage leurs cours propres; s'assurer que les épreuves synthèses de programmes prennent en compte les intentions éducatives de la formation générale; prendre les mesures pour mieux soutenir les activités de perfectionnement des enseignants de la formation générale; assurer les ressources matérielles et documentaires requises pour soutenir l'apprentissage des élèves; analyser la situation des taux de réussite et de diplomation qui s'écartent de ceux du réseau; donner aux élèves un choix de cours complémentaires; améliorer la réussite et la diplomation en prenant les mesures nécessaires pour assurer un meilleur soutien aux élèves qui présentent des difficultés.

Par ailleurs, la Commission lui recommande de mettre en place des mécanismes favorisant la participation des divers acteurs, en particulier les professeurs, à l'évaluation de ses programmes. Le Collège peut profiter du contexte du suivi de la présente évaluation pour définir sa vision de la formation générale en vue de l'incarner davantage dans ses programmes d'études. Il pourrait d'ailleurs, la Commission l'a constaté sur place, compter sur la collaboration des principaux intéressés pour mener à bien cette opération.

Les suites de l'évaluation

En réponse au rapport préliminaire, le Collège a fait parvenir un plan d'action comprenant diverses mesures découlant des recommandations, suggestions et invitations contenues dans ce rapport.

Les mesures directement reliées aux recommandations sont les suivantes :

1. Mise sur pied d'un comité permanent d'évaluation de la formation générale composé d'un professeur à temps plein par discipline et des coordonnateurs des programmes et présidé par la coordonnatrice du Département de la formation générale (réalisé).
2. Élaboration d'un mécanisme de vérification de l'application de la PIEA en se dotant d'une grille d'analyse (à réaliser).
3. Révision des plans de cours entreprise en janvier 1999 après la publication des nouveaux devis ministériels d'octobre 1998; les plans de cours en langue d'enseignement et littérature ont été révisés; des exemples de plans de cours seront acheminés suite à la journée pédagogique de l'automne.
4. Meilleur encadrement de la formation générale grâce à la mise en place de divers mécanismes tels que l'analyse des résultats, l'échange entre professeurs et coordonnateurs de programmes en ce qui concerne par exemple l'épreuve synthèse, etc.; création, au cours de l'année 2000-2001, d'un site internet, organisation de forums de discussions et publication d'un carnet d'adresse internet de tous les professeurs désirant échanger avec leurs collègues.

De plus, le Collège prévoit mettre en place d'autres mesures visant, par exemple, une meilleure adaptation de la formation propre en philosophie et *humanities*, une prise en compte des intentions éducatives de la formation générale dans les épreuves synthèses de programmes et un plus grand accès des professeurs aux activités de perfectionnement.

La Commission estime que ces mesures devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en œuvre de la formation générale au Collège LaSalle. Elle souhaite recevoir, en temps opportun, un rapport faisant état des progrès accomplis au regard des recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président